

*Les lettres d'actualité – Italie*

**Sostenibile**

**La lettre de l'industrie et du développement durable**

n°28 – Février 2020

## EDITO

*Le prochain Sommet bilatéral Italie-France aura lieu le 27 février prochain à Naples. Ce moment privilégié de dialogue permettra aux ministres Elisabeth Borne, Bruno Lemaire et au secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Djebbari, de s'entretenir avec leurs homologues.*

*Dans le domaine des transports, au menu des discussions devraient figurer au premier rang les liaisons transalpines ainsi que le Pacte vert de la nouvelle Commission européenne.*

*Dans le domaine climatique, l'accueil par Milan de la pré-COP 26 constituera un évènement majeur pour l'Italie que la France soutient.*

*En matière d'environnement, les deux pays riverains de la mer Méditerranée s'accorderont sur des engagements conjoints afin de rendre la mare nostrum plus propre.*

*Deux ans et demi après le Sommet de Lyon, ce dialogue renoué permettra de sceller des alliances sur ces sujets d'intérêt commun pour nos deux pays.*

## SOMMAIRE

### Edito

### Industrie

- *Baisse de la production industrielle*

### Infrastructures

- *Le Préfet de Turin nommé président de l'Observatoire sur le Lyon-Turin*
- *Salini Impregilo devient Webuild*

### Energie

- *ENI inaugure le plus puissant supercalculateur industriel au monde*
- *Tempa Rossa : accord entre la Région Basilicate et les opérateurs sur les compensations*
- *Le Parlement envisage proroger le moratoire sur l'exploration d'hydrocarbures*
- *ENI condamné pour infraction des lois sur la protection de la vie privée et des consommateurs*
- *L'Italie adopte une réglementation pour le véhicule-to-grid*

### Transports

- *Un train à grande vitesse déraile près de Milan*
- *La compagnie aérienne Air Italy mise en liquidation*
- *Les ports de Venise et de Chioggia ont réalisé 21Md€ de bénéfices en 2019*
- *CMA-CGM : nouveau service de liaison ferroviaire jusqu'à Plaisance*
- *L'italien Luca De Meo nommé directeur général de Renault*

## INDUSTRIE

### ***Baisse de la production industrielle en 2019***

La production industrielle de l'Italie a affiché un recul de -1,3% en 2019 en année pleine et de -2,7% pour le seul mois de décembre. Cette situation concerne aussi la France (-2,8%) et l'Allemagne (-3,5%). Les observateurs internationaux rattachent cette baisse au ralentissement de la croissance économique mondiale (Chine, Allemagne) et au contexte international d'incertitude marqué par les guerres commerciales, le Brexit, les tensions au Moyen-Orient que l'actualité récente pourrait renforcer en ce début 2020 : coronavirus, gestion du post-Brexit, etc.

## INFRASTRUCTURES

### ***Le Préfet de Turin nommé président de l'Observatoire sur le Lyon-Turin***

Claudio Palomba, Préfet de Turin, prend la succession de Paolo Foietta en tant que président de l'observatoire sur le Lyon-Turin. Il continuera à assumer ses fonctions de Préfet.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu sous cette nouvelle présidence.

Le chantier du Lyon-Turin avance du côté italien, même si le Conseil d'Etat a refusé la demande de procédure simplifiée pour réaliser les expropriations nécessaires à l'installation du chantier à Chiomonte. Plus d'un millier de militants « No-Tav » œuvrent pour ralentir la procédure d'expropriation par l'achat de terrains nécessaires à la poursuite du projet.

### ***Salini Impregilo devient Webuild***

Le géant italien du secteur de la construction a annoncé son changement de nom à l'occasion de la concrétisation du *Progetto Italia*, une initiative soutenue par le gouvernement de concentration des entreprises du secteur en Italie.

## ENERGIE

### ***ENI inaugure le plus puissant supercalculateur industriel au monde***

Le groupe pétrolier a inauguré en février son nouveau supercalculateur HPC5, capable de 52 petaflops par seconde, la mesure de calcul de la puissance de calcul. Il s'agit du supercalculateur le plus puissant au monde parmi ceux n'appartenant pas à des centres de recherche scientifique. Le groupe italien, dans son centre d'élaboration des données de Ferrera Erbognone (Lombardie) peut compter désormais sur une puissance de calcul de 70 petaflops/s. Ces installations sont utilisées essentiellement dans la recherche d'hydrocarbures et pour la modélisation des données géologiques.

### ***Tempa Rossa : accord entre la Région Basilicate et les opérateurs sur les compensations***

L'administration régionale de Basilicate et les compagnies qui mènent le projet d'exploitation d'hydrocarbures « Tempa Rossa » (Total majoritaire, Shell et Mitsui), ont signé le 6 février un accord sur les compensations économiques au bénéfice des collectivités locales. Avec cet accord, les sociétés qui exploitent Tempa Rossa s'engagent à livrer gratuitement aux ménages et aux entreprises locales tout le gaz naturel produit pendant 30 ans (au moins 40 M de m<sup>3</sup> par an), à mettre en place un fonds de 50 M€ pour le soutien à la transition écologique des entreprises locales et à verser environ 65 M€ en compensations environnementales. L'accord prévoit en outre des royalties supplémentaires, destinées à la Région, d'environ 0,80€/baril. L'installation est en pré-production jusqu'à l'été. Une fois achevés les tests et obtenues les dernières attestations de conformité par les autorités, la production pourra atteindre le plein régime.

### ***Le Parlement pourrait proroger le moratoire sur l'exploration des hydrocarbures***

Des amendements présentés par le Movimento 5 stelle au décret « Milleproroghe », actuellement en cours de discussion au Parlement, prévoient le report de 6 mois (février 2021) de la date limite pour la publication du *Plan pour la transition énergétique durable*. Le plan contient notamment la redéfinition des zones ouvertes à l'exploration d'hydrocarbures : en attendant sa rédaction, un moratoire des explorations de 24 mois a été introduit. Cette perspective a été critiquée par les associations d'entrepreneurs et par les principaux syndicats.

### ***ENI condamné pour infraction aux lois sur la protection de la vie privée et des consommateurs***

La branche Eni Gas & Power du groupe italien a été condamnée par « Garante per la protezione dei dati personali », l'autorité italienne de la protection de la vie privée à deux amendes, d'un montant total de 11,5 M€, pour traitement illégal des données personnelles à des fins commerciales et pour conclusion illégale de contrats d'approvisionnement d'énergie.

### ***L'Italie adopte une réglementation pour le vehicle-to-grid***

Le ministère du développement économique a pris le 14 février un décret qui charge l'autorité italienne de régulation de l'énergie, de l'eau et des déchets (ARERA), la société publique GSE et le gestionnaire du réseau de transport électrique Terna d'appliquer des mesures visant le soutien à l'introduction des technologies « vehicle-to-grid ». Ces technologies permettront d'introduire dans le réseau électrique l'énergie stockée dans les batteries des véhicules électriques ou hybrides. D'ici 90 jours, ARERA devra adapter la réglementation en matière de réseaux électriques pour inclure les bornes de recharge et les compteurs. D'ici 120 jours, la société publique GSE déterminera les critères de transparence dans les relations entre les gestionnaires et les utilisateurs des bornes de recharge. Le gestionnaire du réseau Terna produira un rapport annuel pour le gouvernement et pour ARERA sur l'état et l'utilisation de ces technologies.

## **TRANSPORTS**

### ***Un train à grande vitesse déraile près de Milan***

Le 6 février, le train Frecciarossa parti de Milan le matin tôt a déraillé à Lodi peu après. Les deux machinistes ont été tués, 28 passagers ont été blessés. Une enquête est en cours pour identifier les causes de l'accident.

### ***La compagnie aérienne Air Italy mise en liquidation***

Rossen Dimitrov, directeur d'Air Italy, a annoncé la mise en liquidation de la deuxième compagnie italienne, Air Italy (chiffre d'affaire de 267M€ et pertes de 160M€ en 2018 et 1 200 emplois). Qatar Airways avait racheté 49% de l'ex-Meridiana, aux côtés d'Aga Khan (51%), après la faillite d'Alisarda, la compagnie aérienne sarde qui avait fait banqueroute. Les avions d'Air Italy voleront jusqu'au 25 février.

Lors de son lancement en 2018, Akbar Al Baker, le président de Qatar Airways, avait annoncé son objectif de faire voler 50 avions et 10M de passagers en 2022 (en 2018, les 5 avions de la compagnie transportaient 2M de passagers). Plusieurs facteurs auraient conduit à la mise en liquidation : l'impossibilité pour Qatar Airways de recapitaliser sous peine de perdre la licence d'exploitation délivrée par l'Union européenne et l'interdiction de vol des avions 737Max constituant la flotte long-courriers qui ont également empêché l'ouverture de nouvelles routes.

Le gouvernement chercherait à trouver une solution alternative à la mise en liquidation afin de préserver les 1 200 emplois et de respecter le principe de continuité territoriale assurant les liaisons avec la Sardaigne.

### **Les ports de Venise et de Chioggia ont réalisé 21Md€ de bénéfices en 2019**

L'autorité de système portuaire de la mer adriatique regroupe les ports de Venise, de Chioggia et de Marghera depuis la réforme portuaire de 2015. Son président a annoncé que l'année 2018 avait permis de réaliser des bénéfices à hauteur de 21Md€ tirés par l'activité croisière du port de Venise, et pêche de celui de Chioggia.

Ocean Alliance (CMA-CGM, Cosco shipping, Evergreen, Oocl) a décidé à partir d'avril 2020 de ne plus faire escale au port de Venise, sa lagune ne pouvant pas accueillir des porte-containers de cette taille. Les activités d'Ocean Alliance contribuaient à hauteur de 50M€ aux activités du port. La fermeture de la route Shanghai-Venise pourrait disqualifier l'autorité de système portuaire de l'initiative des « Nouvelles routes de la soie », sur lesquelles les ports de Trieste et de Gênes comptent également.

### **CMA-CGM : nouveau service de liaison ferroviaire jusqu'à Plaisance**

L'armateur français CMA-CGM a inauguré le 8 février un service de liaison ferroviaire reliant Gênes à Plaisance. La gestion du « Piacenza Rail Shuttle » a été confiée à GTS Rail, qui assurera la liaison trois fois par semaine. A Gênes, les départs des trains seront synchronisés sur les horaires d'arrivée des navires CMA-CGM. Cette alternative à la route permettra de transporter 300 TEU par semaine.

### **L'italien Luca De Meo nommé directeur général de Renault**

L'ancien patron de l'espagnole SEAT a été retenu pour devenir le prochain Directeur général de Renault SA et de Président de Renault SAS, avec effet à compter du 1er juillet 2020. Clotilde Delbos, Directrice générale de Renault S.A. par intérim assurera ces fonctions jusqu'à cette date.

Luca De Meo a débuté sa carrière chez Renault avant de rejoindre Toyota Europe, puis le Groupe Fiat où il dirigeait les marques Lancia, Fiat et Alfa Romeo. Il a ensuite rejoint le Groupe Volkswagen en 2009 en tant que directeur du Marketing. Il a ensuite été membre du conseil d'administration, chargé des ventes et du marketing chez AUDI AG en 2012. Il était président du Comité exécutif de SEAT depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'en janvier 2020 et membre des Conseils de surveillance de Ducati et de Lamborghini ainsi que président du Conseil d'administration du Groupe Volkswagen en Italie.

Retrouvez [nos dernières publications](#) sur le site « [Italie](#) » de la Direction Générale du Trésor.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « [Regards sur l'économie italienne](#) ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à [rome@dgtresor.gouv.fr](mailto:rome@dgtresor.gouv.fr)).

#### Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48  
00186 Rome  
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol

Relu par Claire Bergé

**TRÉSOR**  
DIRECTION GÉNÉRALE

et Service économique  
régional